

OFFRE DE FORMATION

CONCEPTION ROUTIÈRE : APPLIQUER LES NOUVELLES RÈGLES SUR LA VISIBILITÉ



en présentiel

CHAMPS-SUR-MARNE

7 octobre 2025



Les règles de conception géométrique des infrastructures routières sont basées sur des fondements, généralement anciens, dont certains ont fait l'objet depuis quelques années d'un réexamen global à l'aune d'une mise à jour des connaissances des paramètres influant sur leur définition (évolutions techniques, technologiques, comportement de l'usager,...). L'objectif de ce réexamen global est notamment de rechercher les marges potentielles permettant d'optimiser l'intégration et le coût des infrastructures.

Dans le cadre de cette démarche, les règles sur la visibilité et sur les rayons en angle saillant du profil en long, figurant dans les guides techniques (ARP, ICTAAL...) ont été révisées et intégrées dans un guide technique du Cerema intitulé « Conception des routes et autoroutes, révision des règles sur la visibilité et sur les rayons en angle saillant du profil en long » paru en octobre 2018.

Ces nouvelles règles, applicables au réseau routier national par instruction ministérielle du 01 octobre 2018, peuvent, dans un souci de cohérence du réseau routier sur le territoire, servir de document de référence pour l'élaboration des projets des collectivités territoriales.

ARP (aménagement des routes principales)

ICTAAL (instruction sur les conditions techniques d'aménagement des autoroutes de liaison)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les nouveautés apportées par le guide technique en matière de règles sur la visibilité
- Comprendre l'approche performancielle du guide
- Mettre en œuvre les règles - comprendre les notions de souplesse, d'écart, et les situations où on peut éventuellement y avoir recours
- Savoir utiliser le guide en fonction du cas de figure
- Vérifier les distances de visibilité



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir de l'expérience en matière de conception géométrique, niveau confirmé.

La formation ne reviendra pas sur les bases inhérentes à chaque notion.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

FRAIS D'INSCRIPTION

500 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

DURÉE

1 jour



PUBLIC

La formation s'adresse aux personnels en charge de la conception ou du contrôle extérieur des projets routiers en collectivités ou bureaux d'études : chargés d'études et projeteurs.

PROGRAMME



09h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Introduction, programme, présentation animateurs et stagiaires

09h45 PRÉSENTATION GÉNÉRALE - FONDEMENT DU NOUVEAU GUIDE

- Les enjeux de la visibilité
- Les paramètres de visibilité en fonction de la configuration rencontrée
- Les différentes exigences de visibilité
- Les conditions d'application des exigences de visibilité
- Les niveaux de performance
- La démarche d'élaboration du nouveau guide « révision des règles sur la visibilité » - Principes directeurs - Nouveautés

11h30 LANCEMENT DES MODULES THÉMATIQUES :

Tous les modules feront l'objet d'une présentation contextuelle et de cas illustratifs, notamment de la démarche de mise en œuvre des éventuelles souplesses

- Module « Visibilité sur obstacle »

12h30 PAUSE DÉJEUNER

14h00 SUITE DES MODULES THÉMATIQUES :

- Module « Visibilité sur virage »
- Module « Visibilité de dépassement »
- Module « Visibilité en carrefours » plan, giratoire, feux, incluant traversée cyclistes et traversée piétons
- Module « Visibilité dans les échangeurs »
- Module « Visibilité sous ouvrage d'art »
- Module « Visibilité refuge, lit d'arrêt, accès PAU (poste d'appel d'urgence), arrêt TC et rabattement »
- Module « Visibilité VRTC (voie réservée aux transports collectifs) »

17h15 CONCLUSION DE LA SESSION

- Évaluation des acquis et bilan de la formation

17h30 FIN DE LA FORMATION



LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Matthieu HOLLAND

Référent technique en conception et sécurité des infrastructures, expert international

INFORMATIONS ET INSCRIPTION



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema

